

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane.

Absent représenté : BOUNIOL Amandine

Secrétaire de séance : LE MEUR Hélène

Date de convocation : 03 septembre 2021

Date d'affichage : 03 septembre 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.
L'ordre du jour est abordé.

1 – Révision du prix des repas de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2021 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que la Société Plein Sud Restauration va augmenter le prix des repas de 1,50% à compter du 1^{er} septembre 2021. De 3,34 euros, il passera 3,39 euros HT soit 3,56 euros TTC. Monsieur le Maire propose de fixer à 3,80 euros le prix du repas facturé aux parents à compter du 1^{er} septembre 2021. D'autre part, il y a lieu de fixer le prix du repas pour une personne extérieure. Monsieur le Maire propose de le laisser à 5,00 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'augmentation du prix du repas pour la cantine scolaire à 3,80 euros à compter du 1^{er} septembre 2021.
- **N'APPLIQUE PAS D'AUGMENTATION POUR** le prix du repas pour une personne extérieure et le laisse à 5 euros.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

2 - Révision du prix de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix de la garderie scolaire au 1^{er} septembre 2021. Actuellement, les prix sont les suivants :

- Forfait matin : 1,30 euros
- Heure du soir : 1,90 euros
- La ½ heure : 0,95 euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° ACCEPTE l'augmentation du prix de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

- Forfait matin : 1,40 euros
- Heure du soir : 2,00 euros
- La ½ heure : 1,00 euro

2° AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

3 – Approbation du rapport d’activités 2020 du SDED

Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal et être mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire présente le rapport d’activités 2020 du SDED pour validation.

En conséquence, le Conseil Municipal décide:

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d’activités du SDED relatif à l’exercice 2020.

4 – Approbation du rapport d’activité 2020 de VRA

Monsieur le Maire expose:

Conformément à l’article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, *«le Président de l’établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l’organe délibérant de l’établissement. Ce rapport fait l’objet d’une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l’organe délibérant de l’établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l’établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier»*.

Aussi, vous est présenté en annexe le rapport annuel 2020 de Valence-Romans Agglo.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide:

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l’exercice 2020.

5 – Modification des statuts de Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire expose:

Le 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la communauté d’agglomération.

En effet, suite à l’adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise à jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

En conséquence et après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D’APPROUVER** la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de VRA tels qu’annexés à la présente délibération.

6 - Création poste adjoint technique à 6 heures hebdomadaires

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,
Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de l'adjoint technique, et à la répartition des heures d'entretien de l'école et de la mairie sur 2 agents, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification supérieure à 10% de la durée initiale de l'emploi est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée la création de 1 emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 octobre 2021:

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUETERRITORIAL

Grade : ADJOINT TECHNIQUETERRITORIAL –Catégorie: C

-ancien effectif 1 à temps partiel (9h hebdomadaires)

-nouvel effectif 1 à temps complet (6h hebdomadaires)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la suppression du poste d'adjoint technique à raison de 9 heures hebdomadaires interviendra dans un second temps après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 –3,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

7- Travaux d'aménagement et réfection de la cantine scolaire et de la salle des Associations

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'inversion de la cantine scolaire avec la salle des associations, des travaux d'aménagement et de réfection des deux salles sont nécessaires.

Les travaux s'élèvent à 3981.70 € HT soit 4724.04 € TTC, suivant le détail des dépenses ci-dessous:

FOURNISSEUR	TRAVAUX	HT	TVA	TTC
AR DECO	PEINTURE + PLANCHER	2428,50	485,70	2914,20
EURL VFCC26	CHAUFFE EAU	920,00	184,00	1104,00
GRIVELEC	TRAVAUX ELECTRICITE	270,00	0,00	270,00
SAMSE	ACHAT FOURNITURES	219,00	43,80	262,80
SA MERLIN	ACHAT FOURNITURES	144,20	28,84	173,04
	TOTAL	3981,70	742,34	4724,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

APPROUVE les travaux d'aménagement et de réfection de la cantine et de la salle des associations,

APPROUVE les dépenses d'un montant de 3981.70 € HT soit 4724.04 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 en section investissement par décision modificative.

8 – Décision modificative N°02-2021

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Bardoux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** et **ACCEPTe** la décision modificative n°02-2021 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT DEPENSES		
Opération 10050 – Aménagement et réfection cantine et salle des associations – chapitre 23 – compte 2315 – installations matériels et outillages	+10 000.00	
Opération 10047 – Rénovation énergétique des bâtiments communaux - chapitre 23 - Compte 2315		-10 000.00

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

9 – Evolution du logiciel JVS –MAIRISTEM

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que notre fournisseur JVC – Mairistem nous a prévenus que notre logiciel Horizon OnLine sera obsolète début 2022 à la suite de la mise en place de la nouvelle trame budgétaire M57. Il convient de le faire évoluer en Horizon Villages Cloud.

Une proposition financière pour ce changement nous a été transmise par notre prestataire JVS - Mairistem. Le devis s'élève pour la 1ère année à 7 048,80 € TTC qui correspond au droit d'accès et au forfait annuel. Puis les années suivantes le forfait annuel s'applique pour 4 600,80 € TTC. Il convient d'acter cette évolution.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 5 abstentions et 9 voix pour :

- **ACCEPTe** la proposition financière de JVS – Mairistem pour un montant de 7048.80 € TTC la 1ère année et 4600.80 € TTC les années suivantes.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

10 – Emprunt construction Route des Chênes

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de financement pour des travaux de voirie, faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet:

• **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes:

Objet: Financement investissement

Montant du capital emprunté : 250000 Euros

Durée d'amortissement : 240 mois

Taux d'intérêt : 1,07%

Frais de dossier : 500 euros

Périodicité retenue : mensuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

• **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

11- Demande de prêt de la salle des fêtes par l'association Sports et Loisirs pour 2021/2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Sports et Loisirs St Bardoux a fait la demande par lettre en date du 02 août 2021 du prêt gratuit de la salle des fêtes pour son activité sportive de Zumba et gymnastique volontaire.

Ce prêt de salle est demandé à partir du 06 septembre 2021 jusqu'au 23 juin 2022, le lundi de 9h30 à 11h et de 18h30 à 21h, le mercredi de 17h à 21h et le jeudi de 18h30 à 21h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de prêter gratuitement la salle des fêtes de la commune à l'association Sports et Loisirs St Bardoux du 06 septembre 2021 jusqu'au 23 juin 2022, le lundi de 9h30 à 11h et de 18h30 à 21h, le mercredi de 17h à 21h et le jeudi de 18h30 à 21h.
- **Accepte** le prêt gratuit de la salle des fêtes aux associations communales,
- **Se réserve** d'utiliser la salle des fêtes suivant son besoin et préviendra l'association concernée.

12 – Validation règlement intérieur cantine et garderie périscolaire 2021-2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un règlement intérieur pour la cantine et la garderie périscolaire. Règlement élaboré par la référente de la commission école. Celui-ci devra être transmis à tous les parents pour signature qui vaut acceptation.

Monsieur Le Maire donne lecture du règlement intérieur dont les conseillers ont eu une copie par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** le présent règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire pour 2021/2022.

13 – Questions/Informations diverses :

- Concernant l'immeuble nouvellement construit par VRH dans le centre village, tous les logements ont été attribués, sauf 2 T2 qui seront réaffectés dans les prochains jours.
- Inscriptions à l'école : 41 élèves à cette rentrée, ce qui constitue un effectif assez tendu, bien qu'il puisse légèrement baisser.

- Accueil des nouveaux arrivants : Ont répondu 70% de ceux qui se sont fait connaître et sur 23 familles, 19 se sont présentées le vendredi 10 septembre dernier à la salle des fêtes du village. Beau moment partagé.
 - Les travaux du lotissement des Châtaigniers sont bien avancés et continuent d'avancer : voies d'accès, bassin de récupération des eaux qui sera bientôt clôturé, ...
 - La municipalité réfléchit à la possibilité d'un nouveau prestataire pour la cantine scolaire. Rendez-vous a été pris le 5 octobre prochain avec VRA pour faire préciser les modalités de facturation de la cantine centrale.
 - Les bureaux de vote éliront désormais officiellement domicile à la salle des fêtes.
 - Comment réduire la vitesse route de la Vallée où la circulation est dangereuse ? Le dossier sera examiné en commission Voirie le 23/09/21.
 - En matière d'ambrosie, entre le diagnostic effectué le 21 juillet 2021 et le suivi réalisé le 23 août, les parcelles et bords de routes infestés se sont multipliés et on est passé de 17 à 25 propriétaires alertés, résultat un peu décourageant au vu des gros efforts consentis par la commune pour lutter contre ce fléau.
 - La commune de St-Bardoux se prépare à participer avec 28 autres communes au week-end Chemin des Artistes des 9 et 10 octobre 2021. Un appel est lancé auprès des membres du Conseil municipal, du CCAS et de l'Association le Bar d'où Lien pour soutenir cet événement.
 - Le dernier Saint-Bardoux Infos de l'année 2021 sera distribué les 10 et 11 et 12 décembre pour annoncer le marché de Noël du 17 décembre 2021. En conséquence, la date butoir pour adresser les articles à paraître est fixée au vendredi 2 décembre.
 - Retour Commission Bâtiments communaux du 26/08/2021 :
Les architectes du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) sont venus présenter aux membres de la commission un premier document relatif aux réflexions préalables à la redistribution des équipements publics et à la revitalisation du centre du village.
Deux scénarios se dessinent :
1- Restructuration de l'école existante avec importante démolition. Construction d'une cantine scolaire aux normes.
2- Déplacement de l'école restructurée à la place de l'actuelle salle des fêtes. Une salle des fêtes ainsi qu'un local technique pour l'employé communal serait créé en sous-sol.
- Il est décidé de poursuivre la réflexion afin d'affiner les scénarios proposés, plusieurs variantes sont envisagées par les conseillers municipaux. Il convient aussi d'évaluer les coûts de chaque proposition et d'étudier nos possibilités d'investissements. Une nouvelle commission bâtiments communaux sera planifiée sur le sujet. Le CAUE peut apporter son aide technique si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00mn.

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 11 octobre à 20h en salle du Conseil

Le Maire
Etienne LARAT